



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 JUILLET 2020

Présidence

M. Boris Fringeli, Syndic, souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire, dite des comptes reportée en raison du Covid 19.

Il remercie les citoyennes et citoyens nombreux et masqués. N'ayant pas la possibilité de garantir 1.50 m de distance entre nous tous, le Conseil communal a décidé d'imposer le port du masque, comme cela se fait au marché de Bulle, dans les transports publics ou à la Coop de Château-d'Oex.

Afin de réaliser le procès-verbal de cette assemblée, il informe que les débats sont enregistrés. Lors d'intervention, il demande à chacune et chacun de bien vouloir décliner son identité.

Il relève que ce n'est pas tous les jours, ni tous les ans, ni même toutes les générations qu'une commune se lance dans la construction d'un grand bâtiment scolaire. Il comprend que les avis divergent et que les questions sont nombreuses à ce sujet. C'est normal et même souhaitable, car c'est la démocratie. Il demande, à l'instar des masques que nous portons, de nous montrer tous respectueux et soucieux de la collectivité, pour que les débats soient constructifs et nous permettent d'exercer nos droits civiques en toute sérénité. Par avance, il remercie l'assemblée.

Il souhaite encore la cordiale bienvenue Mme Milan et M. Beyeler du bureau BCR-architecture, lauréat du concours qui vont présenter le projet d'école.

Convocation

Il rappelle le mode de convocation :

- par insertion dans la feuille officielle no 26 du 26 juin 2020
- avis aux piliers publics dans les villages et
- convocation tous ménages par le biais du bulletin communal.

Aucune remarque n'étant faite au sujet du mode de convocation, il le déclare comme accepté et l'assemblée apte à délibérer.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, il rappelle quelles sont les personnes qui ont le droit de vote : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune, b) les étrangères et étrangers domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Scrutateurs

Sont nommés scrutateurs : Madame Corinne Sigrist, Messieurs Stéphane Pythoud, Xavier Fringeli, Christophe Castella, Jean-Marc Both, Fabien Jordan et Jean Despontin.

Participants

123 participants, 5 ne bénéficiant pas du droit de vote, soit 118 votants.

Excusés

Mesdames Laura Barthe et Rita Beaud, Monsieur Jérôme Robadey.

Ordre du jour

- 1. Construction d'une nouvelle école à Neirivue, crédit d'étude, financement**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2019**
- 3. Comptes 2019**
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation des comptes
- 4. Approbation de la modification des statuts de l'ARG (Association régionale La Gruyère)**
- 5. Approbation des statuts de l'association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère (Option Gruyère)**
- 6. Approbation de la modification du règlement scolaire**
- 7. RPS Lessoc, reprise des ouvrages par la commune**
- 8. Divers**

1. Construction d'une nouvelle école à Neirivue, crédit d'étude, financement

Avant de passer le flambeau à Mme Christine Sauterel, Vice-Syndique en charge des écoles, il attire l'attention sur la haute importance et les conséquences non négligeables du vote de toute à l'heure.

Il relève les éléments qui sont liés à la nécessité de cette construction :

- Les 4 écoles actuelles sont des centenaires plus ou moins alertes ; le seul bâtiment un peu plus récent est l'atelier de couture, qui abrite une salle de classe.
- Les salles de classe ne sont plus aux normes ; pour l'instant les échéances ont pu être repoussées en invoquant un sérieux projet de construction.
- La nouvelle loi scolaire impose aux communes de prendre à leur charge l'entier de la facture des transports scolaires ; avec tous les services sur un seul site, à Neirivue, la douloureuse pourra être divisée par deux, passant de Fr. 200'000.00 à Fr. 100'000.00 annuels.
- Ayant rejoint le Conseil communal, il y a un peu plus de 17 ans, il constate que cela fait presque autant d'années qu'enseignants et parents interpellent la commune au sujet d'un site unique pour l'enseignement.
- Il est des conséquences invisibles, comme l'attractivité de la commune, l'amélioration de la desserte en transports publics, le maintien de zones à bâtir ; ces points intimement liés seront tous bonifiés avec une nouvelle école.

- Aux habitants de Neirivue, la nouvelle école et une vraie place du village apporteront énormément. Comme nos villages sont tout de même proches, c'est toute la population de Haut-Intyamou qui va profiter de ces nouvelles infrastructures.
- Une école flambant neuve, en bois de la commune, répondant au label Minergie, chauffée au bois de la commune, voilà un investissement sensé, que les nouveaux-nés de ce premier semestre 2020 et ceux à venir vont certainement apprécier, eux qui commenceront leur parcours scolaire dans des locaux contemporains et écologiques.
- Enfin, nous ne ferions pas que dépenser en construisant notre école, puisque l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments actuels risqueraient de nous coûter bien plus cher, sans réduire les coûts de transport.
- Au niveau financier, nous estimons le moment opportun : en maîtrisant les coûts et en faisant appel aux diverses aides prévues à cet effet, nous pouvons investir sans augmenter notre cote d'impôt. Le Service des communes vient de nous confirmer une deuxième fois que notre capacité d'investissement est en adéquation avec notre projet.

Après cette introduction, la parole est donnée à Mme Christine Sauterel, Vice-Syndique, en charge des écoles.

Elle présente le programme qui a déjà débuté :

- en novembre 2018, par la demande de crédit pour le concours d'architecte, puis
- en octobre 2019, le jugement des projets reçus et qui se poursuit
- en juillet 2020, par la demande de crédit d'étude,
- en automne 2021, la demande de crédit de construction, et
- en août 2024, la rentrée scolaire dans les nouveaux bâtiments.

Elle rappelle qu'au départ une étude de faisabilité a été réalisée et que 3 variantes étaient proposées :

1^{ère} variante

La concentration des infrastructures sur l'école actuelle de Neirivue et le bâtiment Wydler. Beaucoup d'inconvénients ont été constatés : le bâtiment est protégé, le manque de places de stationnement, les inconnues dans les travaux de transformation, la modification d'une zone et des voies de circulation. Estimation des investissements : Fr. 8'850'400.00, sans les imprévus liés à la transformation.

2^e variante

Garder l'école de Neirivue et construire un petit bâtiment sur le terrain où la nouvelle école est prévue. Les inconvénients de cette variante : la fermeture de la route à l'arrière de l'immeuble Wydler et le manque de place aux alentours de l'école. Estimation des investissements : Fr. 11'320'000.00, sans les imprévus liés à la transformation, sans l'achat du terrain et sans les équipements.

3^e variante qui a été retenue

Une seule étape de construction, pas d'imprévus liés à la transformation, nécessite l'achat du terrain et l'AES est éloigné du site principal. Estimation des investissements : Fr. 10'301'200.00 sans l'achat du terrain et sans les équipements.

M. Hugo Rey, Conseiller communal, présente le plan actuel des transports des élèves entre les villages qui nécessite l'utilisation de deux bus, un grand et un petit, et des véhicules privés. Cela représente un coût annuel de Fr. 210'000.00.

Avec la construction d'une nouvelle école à Neirivue, le plan des transports prévoit d'amener les élèves sur le site via les transports publics. Les enfants d'Allières viendront avec le train MOB jusqu'à Montbovon et ensuite avec le train TPF. Les enfants de Lessoc viendront à pied jusqu'à la gare de Lessoc, sur un trottoir sécurisé, puis avec le train TPF. Les enfants des Sciernes se rendront à pied à la gare pour prendre le train MOB et ensuite celui des TPF. Moyennant un défraiement, il y a la possibilité de faire accompagner

les enfants par un adulte. Il n'y aura plus de transports supplémentaires pour la gymnastique ou le bricolage étant donné que tout sera sur place. Une discussion aura lieu avec les TPF afin de coordonner les horaires des trains et ceux des classes. Le coût annuel est estimé à Fr. 100'000.00, soit la moitié de la facture actuelle.

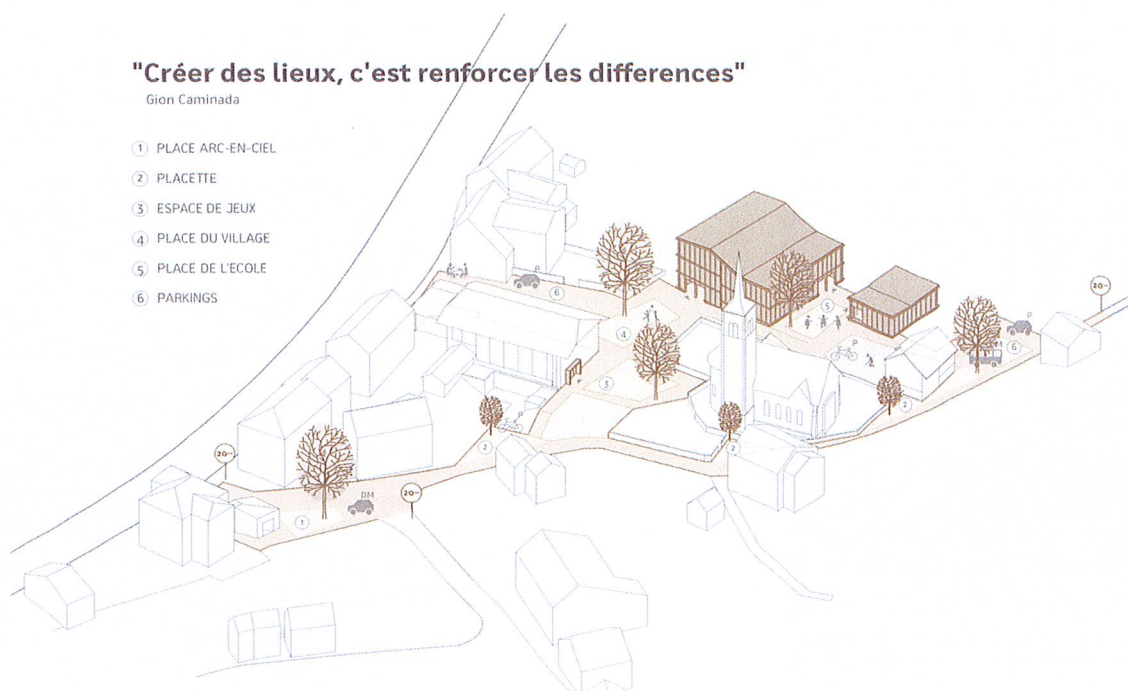
Mme Sauterel rappelle que l'assemblée communale de novembre 2018 a accepté le crédit de Fr. 285'000.00 pour le concours. Celui-ci s'est déroulé en 2019 et 63 projets ont été présentés, dont un non accepté en raison du non-respect de l'anonymat.

Le jugement s'est fait en 3 tours sur la base de différents critères. Le jury était composé de membres professionnels, architectes, non professionnels, de délégués communaux, de représentants de l'enseignement et d'experts.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des critiques, des vérifications techniques complémentaires et des remarques des spécialistes-conseil, le jury a choisi le projet de NEMO & DORY du bureau d'architecture BCR-architecture.

La parole est donnée au bureau BCR-architecture.

Mme Milan explique tout d'abord le pourquoi du travail d'un architecte paysagiste. Le but est d'observer et de comprendre comment fonctionne le village, son milieu bâti, le caractère du site, de dialoguer avec les habitants rencontrés, de réfléchir à l'intégration, au choix des matériaux, du végétal. Au fur et à mesure de l'avancement, la ligne directrice s'est avérée être la simplicité. La délimitation de la place publique, la mise en valeur des accès ponctués par des arbres, un banc, un bassin, pour arriver au centre de gravité du village sont devenus des éléments du projet.



M. Beyeler, architecte, relève que l'idée a été de s'imprégner du lieu, pour intégrer les bâtiments et assurer la continuité du village. Le projet comporte deux bâtiments très simples, un principal pour les classes et un plus petit pour le parascolaire. Les diapositives des deux bâtiments sont présentées (annexe 1 au procès-verbal).

Le bâtiment principal comprendra :

- au sous-sol, des abris PC et des rangements,
- au rez-de-chaussée, les salles pour l'école enfantine et les activités,
- au 1^{er}, les salles pour les classes primaires et les activités,
- au 2^e, les salles pour les classes primaires.

Le bâtiment parascolaire accueillera :

- au sous-sol, des abris PC et locaux pour les sociétés qui pourront y accéder librement,
- au rez-de-chaussée, le parascolaire.

Il est précisé que ce bâtiment est situé de manière à pouvoir accueillir des classes supplémentaires si besoin, ce qui apporte une plus grande flexibilité.

Au niveau conception, il a été tenu compte du savoir-faire local et des constructions en bois. Le souhait est de favoriser l'artisanat local, avec une construction en bois, et ainsi travailler avec les menuiseries et charpenteries locales, ceci tout en étant respectueux des limites du budget. Bien sûr, il y a le marché public et il n'est pas possible de faire ce que l'on veut, mais l'idée est de favoriser le marché local.

En ce qui concerne le montant du crédit d'étude de Fr. 1'075'000.00, Mme Sauterel informe qu'il est estimé avec une marge de + / - 10 % et se compose de la manière suivante :

Architectes	Fr. 710'000.00
Ingénieurs civils et sec. Incendie	Fr. 130'000.00
Ingénieurs CVSE	Fr. 75'000.00
Géomètre	Fr. 2'000.00
Acousticien	Fr. 8'000.00
Architecte paysagiste	Fr. 100'000.00
Divers	Fr. 50'000.00

Ce montant est prévu dans le plan financier 2021 et sera financé par un emprunt.

Toutes les demandes de subventions pour la construction de l'école seront adressées aux services concernés au moment adéquat de l'avancement du projet.

Quant aux bâtiments scolaires, l'estimation des valeurs vénales faite par des professionnels en 2018 donne le résultat suivant :

	Bâtiment	Vétusté admise	Terrain	Total
Rte de l'Intyamou 52 (<i>Wydler</i>) Neirivue	1'250'150.00	60% 500'060.00	119'160.00	619'220.00
Rte de l'Intyamou 48 (<i>école</i>) Neirivue	2'460'790.00	90% 246'079.00	236'940.00	483'019.00
Rte du Lac 4, Montbovon	2'553'660.00	90% 255'366.00	217'760.00	473'126.00
Rue Jean-Marie Musy 31, Albeuve	1'168'160.00	80% 233'632.00	250'000.00	483'632.00
Rte du Buth 15, Lessoc	1'212'300.00	90% 121'230.00	318'130.00	439'360.00
Total :				2'498'357.00

La présentation étant achevée, la parole est donnée à l'assemblée

- Dans la présentation des plans, M. Claude Marguet observe qu'il y a une grange sur le terrain à proximité du projet et demande s'il est prévu de la reprendre pour éventuellement la raser et créer des places de parc.

- M. Boris Fringeli précise qu'il n'est pas prévu de raser quoi que ce soit. Les 3'000 m2 demandés suffisent et, lors du concours, il n'a pas été indiqué aux architectes d'inclure cette surface dans le projet.
- M. Georges Cosandey signale qu'à Bulle des abris de protection civile ont été réalisés et ne servent à rien. Ils sont occupés une fois par an pour la course « la Corrida bulloise ». Par ailleurs, il demande ce qu'il est advenu des taxes perçues à l'époque lors des constructions de maisons. Il propose de les utiliser pour ce projet.
- M. Hugo Rey, Conseiller communal, explique qu'il s'agit d'une exigence cantonale et que la commune de Haut-Intyamont est sous-dotée en places. Lors d'une construction publique, les instances cantonales interviennent pour faire réaliser de nouvelles places. Il rappelle que ces abris sont occupés en cas de crise et peuvent être utilisés à d'autres fins, comme pour des rangements provisoires.
- En réponse à M. Cosandey, M. Fringeli précise que les réserves pour les places protégées dans les abris PC se montent à Fr. 604'000.00, somme qui figure au bilan des comptes communaux.
- M. Jean-Pierre Currat souhaite savoir comment les places de parc seront gérées et qu'est-ce qui est prévu. Il relève que 4 bâtiments publics sont concentrés : église, école, halle polyvalente et auberge.
- M. Cédric Privet, Conseiller communal, répond qu'une étude a été faite par le bureau Team Tec Sàrl, étude qui était calquée sur les normes VSS. Au fur et à mesure que le projet avancera, il y aura une réflexion afin de peaufiner les besoins pour chaque bâtiment. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse sur les emplacements exacts. Il signale que les places de stationnement devront être intégrées dans le périmètre, car à côté il s'agit d'une zone agricole.
- M. Pascal Geinoz pense que la zone, où le projet est prévu, se situe en zone agricole. Il souhaite aussi savoir si le bâtiment sera équipé d'un ascenseur.
- M. Boris Fringeli informe qu'il s'agit d'une zone d'intérêt général ZIG et qu'il en était déjà ainsi dans l'ancien PAL (plan d'aménagement local) de Neirivue de 2001, ça n'a pas changé d'affectation. Il précise que l'ascenseur est obligatoire et que seules les personnes autorisées pourront l'utiliser ainsi que les personnes à mobilité réduite.
- M. Fabien Beaud souhaite savoir si la vente des écoles est déjà prévue dans le projet présenté.
- M. Boris Fringeli explique que moyennant des discussions avec les sociétés des villages, il est prévu de vendre les écoles dont la valeur actuelle est estimée à Fr. 2'200'000.00.
- M. Fabien Beaud émet des craintes quant à la vente de ces bâtiments.
- M. Boris Fringeli fait savoir que l'assemblée communale devra se prononcer sur la vente de ces bâtiments et qu'il y a déjà des intéressés pour l'école de Lessoc. Il signale que ces 5 immeubles sont vétustes, que le plus récent est l'ancien atelier de couture et que la commune n'a pas les moyens financiers de les conserver et les rénover.
- M. Fabien Beaud estime, qu'avec un projet de plus de Fr. 10'000'000.00, il serait plus judicieux de vendre d'abord les anciennes écoles. Il craint des difficultés financières en cas de non-vente.

- M. Boris Fringeli comprend son inquiétude, mais est d'avis qu'un investisseur potentiel ne voudra pas patienter 4 ans. Dans un premier temps, il faut attendre la décision de l'assemblée communale, après quoi la prospection pour la vente pourra être lancée.
- M. Schwager souhaite savoir si le temps supplémentaire que les écoliers vont passer dans les transports a été estimé. Il pense notamment aux enfants des Sciernes qui doivent d'abord se rendre à Montbovon.
- M. Boris Fringeli relève qu'en règle générale le temps du trajet est plus court par le train. Il signale que les bus font des crochets par les autres villages. Il est conscient que les élèves d'Allières et des Sciernes ne sont pas sur la ligne des TPF et doivent d'abord prendre le MOB. Il informe que l'horaire va changer complètement en décembre de cette année et que la cadence horaire à Allières et aux Sciernes est garantie avec une correspondance pour Bulle.
- M. Joël Rey aimerait plus de renseignements sur le mode de financement de cette construction et des subventions attendues.
- M. Boris Fringeli précise que la DICS (Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport) accorde une subvention à hauteur de 16 % sur les murs, on peut donc espérer environ Fr. 200'000.00 par classe, soit Fr. 1'600'000.00. Le Conseil communal va également solliciter la Patenschaft (Parrainage pour les communes de montagnes) et espère Fr. 1'000'000.00, voire plus. Cette association sérieuse soutient les communes périphériques de montagnes et, lors de l'assemblée annuelle à Zurich, les délégués communaux qui y participent ont pu prendre connaissance des aides apportées. Il est précisé qu'il sera frappé à toutes les portes pour obtenir des subventions, que l'emprunt sera dicté par la capacité financière de la commune qui est à ce jour de Fr. 5'400'000.00. Le plafond pour la construction, y compris l'achat du terrain au prix de Fr. 70.00 le m², est fixé à Fr. 10'500'000.00.
- M. Georges Cosandey constate qu'il y a toujours des augmentations par rapport au budget, en tout cas de 10%, et cite en exemple la construction du réseau d'eau réalisé il y a quelques années.
- M. Boris Fringeli souligne que le budget voté pour le concours d'architectes était de Fr. 285'000.00 et qu'en finalité, il s'est élevé à Fr 266'000.00, donc les coûts ont été maîtrisés. Il avise que nous avons affaire à des architectes paysagistes suisses, sérieux et soucieux de collaborer avec les entreprises locales. Il faut leur faire confiance, le Conseil communal est là aussi pour veiller à ce que chaque dépassement soit justifié.
- Avec le taux d'impôt élevé que notre commune a déjà, M. Georges Cosandey fait part de son inquiétude en cas de nouvelle hausse dans les années à venir.
- M. Boris Fringeli indique qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter le taux de l'impôt. Il attire l'attention sur le fait que la rénovation, mise aux normes de 4 écoles, entraînerait d'importantes dépenses. De plus, avec la nouvelle école ce sont Fr. 100'000.00 par an d'économisés, soit Fr. 2'000'000.00 sur 20 ans pour les transports scolaires.
- Toujours en réponse à M. Cosandey, il relève que les classes ont 100 ans et avise que les nouvelles normes sont, pour l'école enfantine, de 96 m² et 3 m. de haut, et pour l'école primaire, de 81 m² et 3 m de haut. Par ailleurs, actuellement, il y a énormément de transports scolaires en raison des changements de cours.

- M. François Both remercie tout d'abord les architectes pour leur projet qui est très réussi. Il émet quelques réserves quant aux places de parc. Il constate que c'est une importante responsabilité de réaliser une nouvelle école et comprend l'inquiétude des citoyens. Il espère que les architectes comprennent aussi leur responsabilité par rapport aux coûts et qu'ils vont s'engager à les respecter et même essayer de les diminuer. Bien sûr, il faut vendre les écoles pour réaliser des fonds, mais à ce propos, il attire l'attention sur le fait que cela va susciter d'autres problèmes, comme par exemple pour Lessoc, l'accès à l'église, le manque de places de stationnement lors des fêtes et manifestations villageoises. Il suggère de bien mesurer les conséquences de la vente de ces bâtiments. Avec cette nouvelle école à Neirivue, un centre du village sera créé, mais d'autres problèmes surgissent dans les autres villages.
- M. Boris Fringeli comprend le souci de M. Both, qui est aussi celui du Conseil communal. Il souligne que les ventes vont être votées par l'assemblée communale. Il informe qu'il y a eu déjà des demandes pour le rachat de l'école de Lessoc, dont celles des locataires. Dès lors, il serait imaginable une copropriété avec la commune qui garderait les locaux communs ainsi que le parc. Il informe que le Conseil communal reste ouvert à toute proposition.
- Mme Micheline Lanthmann rappelle qu'en 2015 la salle au rez de l'école de Neirivue a été récupérée pour l'aménagement d'une classe, en précisant que cela était provisoire. En regardant les plans du bâtiment pour le parascolaire, elle observe qu'il n'y a pas de salle et pas de rangements spécifiques pour les sociétés pour y déposer du matériel.
- Mme Christine Sauterel précise que la salle de l'accueil extrascolaire sera partagée avec les sociétés, elle sera donc libre tous les soirs et week-ends, et que des locaux dans l'abri de protection civile seront mis à disposition pour les rangements.
- M. Gilles Castella aborde le problème des transports des écoliers et se demande si le problème est vraiment connu.
- M. Boris Fringeli relève que les élèves de la commune de Gruyères utilisent déjà les transports publics, à savoir les bus TPF.
- Pour répondre à diverses questions, Mme Christine Sauterel explique que les Transports publics fribourgeois TPF proposent de mettre un adulte à disposition pour accompagner les écoliers, comme pour un pédibus, mais dans le train, et après cela devient une question d'habitude. A l'heure actuelle, il n'y a personne qui compte les enfants qui montent et descendent des bus. Elle avise que deux élèves prennent le train pour aller aux Sciernes et que ça se passe bien.
- Mme Isabelle Fragnière fait savoir que son fils, habitant à La Loue, commune de Gruyères, n'ose pas laisser ses enfants de 6 et 8 ans prendre le bus pour se rendre à l'école et va tous les jours les amener. En tant que maman, elle se fait du souci pour les petits et pense que beaucoup de parents vont venir les amener en voiture.
- M. Boris Fringeli est d'avis que les parents ont souvent plus peur que les enfants. Il cite en exemple, le Pays-d'Enhaut, où les enfants prennent le bus de ligne et d'autres le train, et que ça se passe très bien.

Il fait savoir que le taux de couverture de la ligne TPF Bulle – Montbovon est de 16 % et que les lignes en dessous de 20 % sont menacées de suppression. Avec les transports des élèves en train, le 20 % est garanti, donc la limite que prévoit le PAL pour de nouvelles zones à bâtir, tout est lié.

- M. Fabrice Grandjean a entendu ce soir que l'on pouvait gagner Fr. 100'000.00 en transportant les enfants par le train. Il demande de calculer aussi le coût des transports avec le bus vu qu'ils seront tous rassemblés au même endroit.
- M. Fringeli prend note de sa requête.
- M. Yvan Fragnière, habitant à Lessoc, père d'une petite fille qui se lève à 7.00 h et prend le bus pour se rendre à l'école imagine que c'est un peu fou d'envoyer des enfants de 4 ans à pied jusqu'à la gare. Si cela doit arriver, il avise d'ores et déjà qu'il ira l'amener lui-même à l'école en voiture.

Par ailleurs, il dit avoir pris connaissance du rapport du jury et se réfère aux remarques formulées sur divers points techniques. Etant un peu spécialiste de la construction en bois, en lisant cela, il comprend, entre les lignes, que la masse de la structure n'est pas idéale, que le revêtement des façades est de faible résistance et que des avant-toits assureraient une plus grande durabilité des façades. Dès lors, il souhaite savoir ce qu'en pensent les architectes, s'ils ont réfléchi à ces remarques et s'ils ont déjà apporté des modifications au projet.

- Concernant la masse de la structure, M. Beyeler, architecte, informe que pour un bâtiment en bois il faut toujours trouver un bon compromis et que cela sera le travail d'un ingénieur bois, d'un expert. Pour les façades, il convient que des avant-toits présentent beaucoup d'avantages, et là aussi, le but est de trouver une solution intelligente, économique et durable. Enfin, au sujet de la toiture il précise qu'un travail sera fait avec des spécialistes pour l'optimiser.
- M. Jacques Geinoz demande si un autre accès au parc a été prévu, car la route actuelle passe devant sa maison et il se trouve qu'elle est étroite et en mauvais état. Il suggère de créer un parc souterrain.
- M. Fringeli émet des réserves quant à la réalisation d'un parking souterrain en zone village 1, de plus le coût d'une place de parc souterraine s'élève à Fr. 30'000.00, ça serait quelque chose de très onéreux. Il ajoute que le concept parking est encore en évolution maintenant et que des normes cantonales imposées devront être respectées. Au cas où il y aurait plusieurs événements, manifestations au même moment, M. Fringeli relève que bien sûr chacun n'aura pas sa place de parc, le calcul des places sera établi en fonction d'un usage normal. De plus la route sera en sens unique.
- Mme Christine Sauterel ajoute encore que les parents qui amèneront leurs enfants, puisque cela est un droit, n'auront pas accès à l'école et qu'il y aura une place dépose minute en bas de la rampe menant à la halle polyvalente. Seuls les enfants à mobilité réduite pourront être amenés à proximité du bâtiment.
- Pour répondre au souci de M. Geinoz, M. Cédric Privet, Conseiller communal, précise que le revêtement de la route sera refait en même temps que la conduite d'eau, le but étant de coordonner les travaux avec ceux de l'école.
- M. Jean Despontin dit sa tristesse de n'entendre depuis une demi-heure que des points négatifs. Il souligne que la réalisation d'une nouvelle école est le développement du village, de la commune et qu'il faut aller de l'avant, être positif, et éviter de faire mourir le village.
- M. Claude Marguet se demande quel système de sécurité a été prévu pour le passage des enfants du train à l'école et qui transiteront par le centre du village.

- Mme Christine Sauterel précise qu'il ne s'agit pas simplement du projet de l'école, mais d'un projet élargi. Un cheminement sécurisé, transitant devant chez lui, sera aménagé. De plus le tronçon sera mis en « bordiers autorisés ».
- Mme Milan, architecte paysagiste, ajoute que les placettes, les arbres seront là aussi pour donner un signal, ralentir la circulation.
- A propos de l'accompagnement des enfants dans le train, M. Jean-Marc Pythoud souhaite savoir si cela est prévu aussi pour les transports avec la compagnie MOB.
- M. Boris Fringeli avise que cela devra être discuté avec les parents, qu'il s'agit d'une question à affiner et qui n'est pas vraiment en lien avec l'objet de ce soir.
- Mme Christine Sauterel cite l'exemple de Bulle où des écoliers utilisent la ligne Mobul dans laquelle il y a des accompagnants au moment de monter ou de descendre.
- Par rapport aux transports scolaires, Mme Corine Sigrist relève, jusqu'à ce jour, que les parents ont été gâtés. Etant maman de trois enfants, elle constate que le dernier apprend très vite. Si durant les premières semaines de classe les élèves sont accompagnés, elle est d'avis qu'ils prendront très vite l'habitude. Etant domiciliée à 1 kilomètre de la gare, cela n'est pas un problème de faire le trajet à pieds. Elle observe qu'en ville certains enfants parcourent une distance plus longue à pieds. Enfin, elle partage le point de vue de M. Despontin, à savoir qu'il faut réfléchir à l'avenir de la commune, aller de l'avant et non pas fermer des portes et se mettre des barrières.
- Mme Christine Sauterel informe que Mme Corine Sigrist est coordinatrice des transports scolaires. Elle saisit l'occasion pour la remercier pour son travail.
- M. Joël Rey s'inquiète quant au financement. Tenant compte du fait qu'il faudra trouver Fr. 5'000'000.00, il demande au Conseil communal s'il a des solutions. Par ailleurs, sachant que la commune de Bas-Intyamoune entreprend également des démarches pour aménager des salles de classe et organiser les transports, il se pose la question s'il ne faudrait pas collaborer et aller de l'avant sur cette piste. Cette solution pourrait être un bel apport.
- Mme Sauterel explique, au sujet du regroupement scolaire qui doit se faire avec les communes de Bas-Intyamoune et Grandvillard, que cela se discute depuis 5 ans. Cela devrait se concrétiser l'an prochain. A ce jour, Bas-Intyamoune a besoin de salles et il y a un dialogue afin de définir qui fait les locaux, tout en sachant qu'il y a une possibilité d'extension sur le bâtiment de l'AES. Bien entendu, les transports scolaires, c'est un peu plus compliqué pour Grandvillard et Estavannens puisqu'il n'y a pas de trains, mais des bus. Elle ajoute que tout est en discussion et qu'une offre pour les transports a été demandée aux TPF. Elle rappelle qu'à fin 2023, on doit répondre aux normes pour les handicapés.
- M. Fringeli souligne que le site de Neirivue n'a pas été choisi uniquement en raison de la halle de gymnastique toute proche, mais aussi pour sa proximité avec Bas-Intyamoune.
- En réponse à M. Fabien Beaud, M. Fringeli précise que le projet des lauréats a été retenu sur les 63 projets présentés et que le cubage SIA a défini le coût de la construction.

- Suite à cette information, concernant le coût de réalisation, M. Fabien Beaud suggère de prévoir une construction moins onéreuse. Il souligne que des communes ont construit un bâtiment pour 5.6 millions et 4.7 millions mais avec une classe en moins et sans abri de protection civile, le tout en ossature bois. Il signale qu'il est aussi question de réaliser un bâtiment pour l'édilité, d'aménager un trottoir pour accéder au village de Lessoc, avec une économie de quelques millions, tous les projets pourront être réalisés.
- M. Fringeli fait savoir que l'éclairage le long de la route d'accès à Lessoc est existant. Il indique que le plan directeur cantonal prévoit une piste cyclable officielle dans l'Intyamon qui passerait par le Buth, Lessoc et redescendrait au barrage. La Commune profiterait donc de l'installation de la piste cyclable par le canton pour aménager un trottoir. Quant aux bâtiments construits dans les autres communes, M. Fringeli estime que ce n'est pas comparable, car à Neirivue une place du village est prévue. De plus, il faudrait savoir s'il y eu ou non achat du terrain. Il indique que des abris de protection civile doivent être construits, alors autant les réaliser maintenant en utilisant les réserves à disposition.
- Mme Sauterel avise que l'on ne construit pas seulement 8 classes, mais aussi un accueil extra- scolaire et des locaux annexes. Il est difficile de comparer les chiffres annoncés sans savoir sur quelle base ils ont été calculés.

Après toutes ces informations et explications, et avant de passer au vote, la parole est donnée à M. Robert Verschuur, Président de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière au sujet du crédit d'étude pour la construction d'une école à Neirivue

Le 25 juin 2020, le projet de construction d'une école à Neirivue, et plus particulièrement son crédit d'étude, nous a été présenté par la responsable du dicastère des Ecoles, Mme Christine Sauterel. Elle nous a apporté toutes les précisions nécessaires à notre analyse.

Nous posons un préavis positif avec les remarques suivantes :

- Si le projet d'étude vous est soumis ce soir, il est important d'avoir déjà une perspective sur l'ensemble du projet. En effet, l'approbation de l'étude sous-entend l'assentiment futur de la construction.
- Un projet d'une telle ampleur est très important pour les finances communales et aura certainement pour conséquences le report d'autres investissements

La Commission financière

M. Boris Fringeli demande aux citoyennes et citoyens présents de se prononcer sur le crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle école à Neirivue, soit Fr. 1'075'000.00, financé par un emprunt.

Vote

Le vote a lieu à bulletins secrets, celui-ci ayant été demandé par 25 participants.

Bulletins distribués :	118
Bulletins rentrés :	118
Bulletin blanc :	1
Ont voté oui :	78
Ont voté non :	39

Le crédit d'étude étant accepté, M. Boris Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2019

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2019 n'est pas lu, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site communal.

Aucune observation n'étant formulée au sujet de son contenu, M. Boris Fringeli demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote

Le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité, à mains levées.

M. Boris Fringeli remercie la rédactrice, Mme Marie-Noëlle Beaud, secrétaire communale.

3. Comptes 2019

M. Boris Fringeli, Syndic, responsable des finances, indique que les comptes 2019 sont bons et présentent un solde positif de Fr. 313.21 après des amortissements complémentaires de Fr. 298'000.00.

Afin de ne pas assommer l'assemblée de chiffres, il passe rapidement en revue chaque chapitre en expliquant les différences significatives avec le budget. Il demeure à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

3 a Comptes de fonctionnement

0. Administration

Charges : Fr. 534'964.15
Produits : Fr. 7'276.90

1. Ordre public

Charges : Fr. 149'802.78
Produits : Fr. 64'973.50

2. Enseignement et formation

Charges : Fr. 1'891'430.29
Produits : Fr. 97'081.75

Il est précisé que le coût des transports scolaires est plus élevé que prévu dans le budget et se monte à Fr. 225'000.00, soit Fr. 70'000.00 de plus que le budget.

3. Culture et loisirs

Charges : Fr. 139'232.09
Produits : Fr. 2'490.00

4. Santé

Charges : Fr. 519'674.00
Produits : Fr. 6'246.10

5. Affaires sociales

Charges : Fr. 699'882.56
Produits : Fr. 7'195.50

En réponse à une demande, M. Fringeli précise que les charges de ce poste correspondent au budget. La diminution des recettes provient du fait qu'il y a eu moins de ventes de fruits à la population.

6. Transports et communications

Charges : Fr. 699'679.14
Produits : Fr. 30'242.10

Au chapitre des routes, M. Fringeli signale une augmentation des charges de Fr. 80'000.00 pour l'entretien des routes. Les produits ont également augmenté de Fr. 23'000.000 en raison des subventions reçues.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Charges : Fr. 1'217'912.05
Produits : Fr. 1'009'656.00

8. Economie

Charges : Fr. 1'397'728.15
Produits : Fr. 1'194'470.91

L'exploitation et l'entretien des forêts ont occasionné Fr. 250'000.00 de coûts supplémentaires mais ont aussi rapporté Fr 285'000.00 de plus. Le vent, la sécheresse peuvent modifier la donne des travaux en forêt, mais les subventions sont là pour contrebalancer le surplus des frais.

9. Impôts

Charges : Fr. 1'860'200.34
Produits : Fr. 6'691'183.00

Au niveau des charges, le budget dévolu à l'entretien du chalet de Lys a été dépassé de Fr. 100'000.00 en raison de mauvaises surprises en cours de travaux. Il rappelle que ce chalet est classé en protection maximale aux monuments historiques.

Le bâtiment dit « La Villa », à Montbovon, a été rénové avec la réserve créée à cet effet. Les travaux sont achevés et il reste quelques dizaines de mille pour l'entretien d'autres bâtiments.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juillet 2020

Les bonnes surprises proviennent des impôts, presque plus de Fr. 600'000.00 que prévu dans le cadre du budget, principalement de ceux sur les gains immobiliers qui se montent à Fr. 268'000.00.

- Impôts sur le revenu : Fr. 2'900'025.10
- Impôts sur la fortune : Fr. 343'619.20
- Impôts sur les prestations en capital : Fr. 97'152.20
- Impôts sur les bénéfices des personnes morales : Fr. 123873.05
- Impôts sur les fonds propres des personnes morales : Fr. 60'550.55
- Contributions immobilières : Fr. 492'377.20
- Impôts sur les gains immobiliers et plus-values : Fr. 267'546.70
- Impôts sur les mutations : Fr. 141'002.50

Résultat du compte de fonctionnement

Total des charges Fr. 9'110'502.55
 Total des produits Fr. 9'110'815.76

Résultat, bénéfice Fr. 313.21

après des amortissements supplémentaires de Fr. 297'934.25.

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Récapitulation				Fonctionnement	
No	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	517'355.60	9'448.80	517'335.25	6'750.00	534'961.15	7'276.90
1	Ordre public	141'952.80	60'622.45	151'690.10	63'999.00	149'802.78	64'973.50
2	Enseignement & formation	1'801'903.75	51'986.95	1'831'446.45	73'382.00	1'891'430.29	97'081.75
3	Culture et loisirs	131'579.35	5'192.50	133'078.40	4'600.00	139'232.09	2'490.00
4	Santé	527'328.45	4'032.20	532'022.55	5'000.00	519'674.00	6'246.10
5	Affaires sociales	686'530.00	10'434.00	690'244.95	12'000.00	699'882.56	7'195.50
6	Transports & communic.	525'136.60	115'843.70	601'543.60	6'300.00	699'679.14	30'242.10
7	Protection aménag. envir.	1'237'359.45	1'009'751.60	1'013'482.25	873'900.00	1'217'912.05	1'009'656.00
8	Economie	1'169'349.25	911'475.75	1'033'770.65	772'915.00	1'397'728.15	1'194'470.91
9	Finances et impôts	1'161'608.87	5'721'606.18	1'469'706.35	6'093'838.00	1'860'200.34	6'691'183.00
	Total	7'900'104.12	7'900'394.13	7'974'320.55	7'912'684.00	9'110'502.55	9'110'815.76
		290.01			61'636.55	313.21	

3 b Compte des investissements

1. Ordre public

- Police du feu : achat du véhicule motopompe
Charges : Fr. 127'039.90, notre participation

Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juillet 2020

4. Enseignement et formation

- Construction de bâtiment scolaire : mise au concours du projet de la nouvelle école
Charges : Fr. 266'172.05, prévu au budget Fr. 285'000.00

6. Transports et communications

- Routes communales : aménagement de routes, Le Buth
Charges : Fr. 365'500.00

7. Protection et aménagement de l'environnement

- Approvisionnement en eau
Charges : Fr. 813'402.37, l'adduction d'eau Lessoc – Le Buth
Produits : Fr. 485'308.15, dont le principal Fr. 401'000.00 la subvention pour l'eau Lessoc – Le Buth

Résultat du compte des investissements

Total des charges Fr. 1'572'114.32
Total des produits Fr. 485'308.15

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON				Récapitulation		Investissements	
No	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre public	-	667.00	157'230.00	-	127'039.90	-
2	Enseignement & formation	-	-	285'000.00	-	266'172.05	-
3	Culture et loisirs	-	-	-	-	-	-
6	Transports & communic.	-	-	343'470.00	-	365'500.00	-
7	Protection aménag. envir.	196'639.60	150'528.05	980'000.00	670'600.00	813'402.37	485'308.15
8	Economie	-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
	Total	196'639.60	151'195.05	1'765'700.00	670'600.00	1'572'114.32	485'308.15

Aucune question n'est formulée à propos de ces chiffres. M. Fringeli, Syndic, cède la parole à M. Robert Verschuur, Président de la Commission financière.

3 c Rapport de la commission financière

Rapport de la Commission financière au sujet des comptes 2019

Le 2 juin 2020, nous avons examiné les comptes 2019 présentés par le responsable en charge des finances, Boris Fringeli, et par la caissière Marie-Noëlle Beaud. Ces derniers nous ont apportés tous les éclaircissements nécessaires à leur bonne compréhension.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, le budget a été respecté et le résultat permet même des amortissements complémentaires. Nous félicitons le Conseil communal et sa comptable pour la bonne tenue des comptes.

La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2019 tels qu'ils vous sont présentés.

La Commission financière

3 d Approbation des comptes

Plus aucune question n'étant soulevée, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote

Après avoir pris connaissance des résultats 2019 et entendu le rapport de la Commission financière, l'assemblée communale approuve le compte de fonctionnement par :

Oui : 117

Non : 0

Abstention : 1

L'assemblée approuve également le compte des investissements à l'unanimité, à mains levées.

M. Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance.

4. Approbation de la modification des statuts de l'ARG

M. Boris Fringeli informe qu'il s'agit d'un toilettage afin que les statuts concordent avec la législation en vigueur.

Les documents ayant été mis à disposition sur le site communal, il n'en n'est pas donné lecture.

- En réponse à M. Félix Pythoud, M. Boris Fringeli apporte des précisions au sujet de l'article 27 « initiative et référendum ».

Aucune autre question n'étant formulée, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote

L'assemblée approuve la modification des statuts de l'ARG, à mains levées,
par : oui : 118 et abstention : 1

M. Boris Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance.

5. Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère (Option Gruyère)

M. Boris Fringeli relève que les statuts de l'Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère (Option Gruyère) étaient également consultables sur le site de Haut-Intyamou. Ils ne seront dès lors pas lus.

M. Félix Pythoud souhaite une explication à propos du point 4 de l'article 8, dont le contenu est le suivant : « Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix (art. 115 al 3 de la Loi sur les communes).

M. Fringeli explique qu'il s'agit d'un garde-fou pour éviter qu'une grande commune ne fasse pencher la balance.

La parole n'étant pas demandée, M. Fringeli, Président, passe au vote.

Vote

L'assemblée approuve les statuts de l'Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère (Option Gruyère) à mains levées, par : oui : 118 et abstention : 1

M. Boris Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance.

6. Approbation de la modification du règlement scolaire

La parole est donnée à Mme Christine Sauterel, Vice-Syndique, responsable du dicastère des écoles.

Elle explique qu'il s'agit d'un minime changement à l'article 6, alinéa 2 qui prévoit que la participation correspond au montant effectif de la part demandée par le cercle scolaire d'accueil, mais au maximum à Fr. 3'000.- par élève et par année scolaire. Ce montant était de Fr. 1'000.- jusqu'à ce jour.

M. Raphaël Beaud souhaite savoir si les parents devront prendre en charge cette somme.

M. Christine Sauterel explique qu'il s'agit de la participation communale.

Mme Mireille Moura s'étonne de la prise en charge de certains frais et d'autres pas. Elle dit son incompréhension par rapport à la situation des élèves qui vont dîner chez les mamans de jour et qui ne peuvent être transportés avec les bus scolaires. Elle estime qu'il s'agit d'une incohérence.

Mme Christine Sauterel rappelle qu'un plan des transports est établi et qu'il est déjà difficile de gérer tous les changements. Par conséquent, il n'est pas possible d'accorder des faveurs et de prendre en considération les arrangements.

S'agissant d'un cas privé, M. Boris Fringeli suggère d'écrire un courrier au Conseil communal qui statuera.

Vote

L'assemblée approuve la modification du règlement scolaire, à mains levées, par : oui : 118 et abstention : 1

M. Boris Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance.

7. RPS (remaniement parcellaire) Lessoc, reprise des ouvrages par la commune

M. Cédric Privet, Conseiller communal, présente le plan élaboré par M. Brodard, du bureau Géosud SA, mentionnant les ouvrages réalisés dans le cadre du remaniement parcellaire simplifié de Lessoc (RPS) et qui seront repris par la commune (annexe 2 au procès-verbal). A savoir : la route vers le Niclement, un tronçon du haut de la route du Buth, à savoir l'embranchement en face de l'ancienne colonie, la montée vers le stand, l'accès au parc aux cerfs après l'ancienne scie, la montée vers le pâturage La Fin d'Amont et l'accès au chalet La Fin Chanet.

La parole n'étant pas demandée et aucune question n'étant formulée, M. Fringeli demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote

L'assemblée approuve la reprise des ouvrages par la commune réalisés dans le cadre du remaniement parcellaire simplifié RPS de Lessoc, à l'unanimité, à mains levées.

M. Boris Fringeli remercie l'assemblée.

8. Divers

- o M. Boris Fringeli communique que Mme Charlotte Castella, Conseillère communale, a annoncé sa démission pour des raisons professionnelles avec effet au 31 août 2020.

Mme Castella est entrée en fonction en avril 2016 suite aux élections communales de février 2016. Etant de profession responsable d'un accueil extrascolaire, elle a été toute désignée pour endosser le dicastère des affaires sociales. Investie dans sa tâche avec compétence et humanité, elle a su jongler entre le travail, la famille et la commune jusqu'à ce que cela ne devienne guère possible. Au nom du Conseil communal, M. Fringeli lui adresse des vifs remerciements pour son engagement et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Selon les directives légales, le poste laissé vacant par Mme Castella ne sera pas repourvu avant les élections de mars 2021. Le Conseil communal se répartira les tâches de ce dicastère jusqu'à l'échéance et présentera une liste électorale d'entente communale en temps opportun.

- o A propos de la révision du PAL, M. Fringeli communique qu'il n'est pas encore approuvé. Un courrier a été adressé en mars et en juin aux autorités cantonales afin d'avoir au moins une approbation partielle.
- o M. Hugo Rey, Conseiller communal, adresse des remerciements aux sapeurs-pompiers, aux entreprises et à toutes les personnes qui sont intervenues lors de l'incendie des bâtiments de l'entreprise Lanthmann Sàrl à Montbovon.
- o M. Georges Cosandey souhaite savoir ce que fait la commune par rapport à la situation l'HFR Riaz.
- o M. Fringeli indique qu'il s'agit d'un hôpital cantonal et qu'il appartient au canton. Il est difficile de donner une réponse à propos des actions qui seront entreprises.
- o M. Isabelle Fragnière, à Neirivue, a une remarque au sujet de l'entretien du village et estime qu'il y a un manque de respect vis-à-vis des anciens qui avaient à cœur qu'il soit accueillant. Elle demande qu'un effort soit fait.

- M. Boris Fringeli constate qu'il y a effectivement un laisser-aller aussi dans les autres villages. Il annonce qu'une personne supplémentaire a été engagée au service de l'édilité et espère que ça ira mieux.
- M. Raphaël Beaud intervient et demande ce qu'il en est de la benne pour compacter le papier. Par ailleurs, il a pu lire dans le journal La Liberté comme quoi la commune de Haut-Intyamou a deux terrains de football, il avise qu'il les cherche toujours.
- En réponse à M. Raphaël Beaud, M. José Pythoud, Conseiller communal, avise que le compacteur a été commandé en décembre.
- Concernant les terrains de football, M. Fringeli suppose que le journaliste a pris en considération celui de Neirivue, ainsi que celui de Grandvillard, puisque la commune a participé à sa réalisation et contribue à son entretien.
- M. Raphaël Beaud suggère, avec la nouvelle école, de prévoir un terrain multisport et également de transférer la bibliothèque.
- Mme Christine Sauterel signale qu'il n'y aura pas de terrain multisport, mais du terrain avec du gazon, et des places, et que la bibliothèque restera à Albeuve.
- Au sujet des cimetières, M. Claude Marguet demande ce qu'il en est de la pose des jardins des souvenirs.
- M. José Pythoud, Conseiller communal, reconnaît que la question a déjà été abordée lors des dernières assemblées et signale que ces travaux sont sur la liste des tâches à exécuter.
- M. Fabrice Grandjean suggère de sous-traiter les gros travaux et ainsi le personnel de la voirie pourra exécuter ses tâches.
- M. Schwager souhaite savoir quelle est la position du Conseil communal par rapport au projet de gravière à Lessoc.
- M. Boris Fringeli explique que la Commune ne peut pas empêcher une demande préalable et ne peut contredire le plan directeur cantonal. Le Conseil communal a fait part à l'entreprise de divers points et conditions drastiques pour l'exploitation.

La parole n'étant plus demandée, M. Fringeli remercie ses collègues pour la bonne entente et le travail inlassable. Il adresse aussi des remerciements au personnel de l'administration pour l'excellente collaboration, à l'ensemble du personnel communal pour la contribution à rendre la vie plus agréable. Il dit aussi sa gratitude aux nombreux bénévoles qui ont accompli des tâches hautement appréciées durant le confinement, souvent en lien avec le home de la vallée de l'Intyamou et les épiceries sises sur la commune. Il souhaite à toutes et à tous un bel été, une bonne santé et un bon retour.

L'assemblée est levée à 22.55 h.

Au nom de l'assemblée communale

La secrétaire
Marie-Noëlle Beaud



Le Syndic
Boris Fringeli

